

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/ 41

L'an deux mille vingt-trois, et le 12 octobre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Franck DE YZAGUIRRE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Olivier MEROU, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Michel DEL PONTE procuration à Franck YZAGUIRRE
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT

Secrétaire de séance : Monsieur serge MARQUIER

DOSSIER ATTRIBUTIF DE SUBVENTION AEP PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2023

Suite à une délibération du Conseil Syndical du 01 décembre 2022 (D2022_41), Monsieur le Président a demandé une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 16/02/2023 pour les travaux suivants (PD 2023).

Ces opérations ont fait l'objet d'un accord de subvention non directe en Commission Permanente du 27 juin 2023 au titre du programme départemental 2023, selon les modalités synthétisées dans le tableau suivant :

TRAVAUX REALISES EN SOUS-TRAITANCE (ENTREPRISE EXTERIEURE)						SUBVENTIONS CD31 - PD2023						
Num SPEHA	Intitulé	Type travaux	Numéro action SDAEP	Montant estimatif en € HT	PD	N° MGDIS	Date de CP CD31	Montant HT proposé en 2023 par CD31	Taux de subvention retenu %	Montant de la subvention retenue €	N°Tranche	
RESEAU	2023_002	Travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable - Rue de la République - Commune de Calmont	Entreprise extérieure	9 (en partie)	95 807	PD 2023	34725	27/06/2023	65000	40	26000	1

TRAVAUX REALISES EN REGIE												
Num	Intitulé	Type travaux	Numéro action SDAEP	Montant estimatif en € HT	PD	N° MGDIS	Date de CP CD31	Montant HT proposé en 2023 par CD31	Taux de subvention retenu	Montant de la subvention retenue €	N°Tranche	
RESEAU	2023_003	Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD35 à Calmont (hameau de Fantou)	Régie	5bis et 6bis (en partie)	92 967	PD 2023	34726	27/06/2023	45000	40	18000	1
	2023_006	Commune d'Auragne (lieu-dit Gautier et Vigneau) : remplacement de conduite sur 750 ml pour passer en Ø40	Régie	Non	2 840	PD 2023	34729	27/06/2023	2840	40	1136	1
				TOTAUX	191 614,00							

Conformément à la demande du CD31, il est nécessaire de déposer un dossier attributif avant le 31 décembre 2024.

Le financement de ces travaux pourra se faire de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
 Reçu en préfecture le 20/10/2023
 Publié le **23/10/2023**
 ID : 031-200079804-20231012-D2023_41-DE

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en € Tranche financière 1
Subvention du Conseil Départemental 2024 (20 %)	45136,00	Travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable - Rue de la République - Commune de Calmont (n°MGDIS : 24725) - Montant total de l'opération : 95 807 € HT	65000
		Remplacement de 1000 ml de conduites amiante en Ø110 PVC sous la RD35 à Calmont (hameau de Fantou) (n°MGDIS 24726) - Montant total de l'opération : 92967 € HT	45 000
Emprunt caisse prêteuse	45 136,00	Commune d'Auragne (lieu-dit Gautier et Vigneau) : remplacement de conduite sur 750 ml pour passer en Ø40 (n°MGDIS 24729) - Montant total de l'opération : 2480 €	2 840
Participation du syndicat (fonds propres)	22568,00		
Montant TOTAL € TTC	112 840	Montant total € HT	112 840
		TVA (20 %)	22568,00
		Montant total € TTC	135 408

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de s'engager à terminer les travaux et à solder la subvention susceptible d'être attribuée avant le 31 décembre 2026 (soit 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation),
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne,
- de donner mandat au Président pour signer les pièces nécessaires à la consultation du Maître d'Œuvre, à la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et du marché travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'approuver l'ordre de priorité ci-avant présenté.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 031-200079804-20231012-D2023_41-DE



Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.



Le Président
Jean-Louis REMY

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 23/10/2023



ID : 031-200079804-20231012-D2023_41-DE